



APER

AU SOUTIEN | SUPPORTING
DES CADRES | MANAGERS

5 mai 2026

COMMUNIQUÉ

Chers membres,

Nous souhaitons vous informer que plusieurs rencontres du Comité consultatif de relations professionnelles (CCRP), réunissant les associations de cadres et Santé Québec, se sont tenues au cours des derniers mois, dont une aujourd'hui même.

Ces rencontres s'inscrivent dans les travaux entourant la refonte du cadre normatif applicable aux cadres du réseau, notamment du Règlement sur certaines conditions de travail, ainsi que dans la révision et l'élaboration, par Santé Québec, de diverses politiques de gestion et d'un manuel de gestion soumis aux associations de cadres.

À cet égard, l'APER a exprimé de **sérieuses préoccupations** quant à la volonté de Santé Québec d'introduire un manuel de gestion qui pourrait servir à accroître sa marge de manœuvre relativement aux conditions de travail des cadres. Nous sommes inquiets quant à l'usage qui pourrait être fait d'un tel outil et à ses impacts concrets sur vos droits.

L'APER reconnaît l'importance d'une gestion rigoureuse des fonds publics et la nécessité d'assurer une utilisation optimale des ressources collectives. Toutefois, l'efficacité administrative ne peut se construire au détriment de la clarté des règles ni du respect des conditions de travail des cadres.

À ce titre, l'APER a déjà déposé trois mémoires, que nous joignons au présent envoi :

- Mémoire sur les mesures administratives et disciplinaires
- Mémoire sur les suspensions en matière d'enquête en harcèlement psychologique
- Mémoire sur le dossier médical et la confidentialité

Ces documents traduisent des préoccupations bien réelles exprimées par les cadres et visent à assurer un encadrement juste, rigoureux et respectueux des droits de chacun.

Or, malgré la tenue de plusieurs comités, nous devons constater qu'à ce stade, les réponses obtenues demeurent limitées et que peu de suivis concrets ont été transmis relativement aux représentations écrites et verbales formulées par l'APER. Santé Québec doit offrir un véritable dialogue aux associations.

Développement des compétences des cadres

Nous sommes également revenus sur un enjeu fréquemment soulevé par nos membres : l'obligation de l'employeur d'assurer le développement des compétences et la formation de ses cadres.

À cet égard, certains établissements ont même sollicité une contribution financière de l'APER pour soutenir des activités de formation destinées à leurs propres cadres. Nous avons rappelé que cette responsabilité relève d'abord de l'employeur.

L'APER poursuivra ses interventions avec rigueur et détermination afin de défendre vos intérêts et d'obtenir des avancées concrètes sur ces enjeux.

Nous vous remercions de votre confiance et continuerons de vous tenir informés.

L'ÉQUIPE DE L'APER

association@aper.qc.ca

